

## Rapport N° 116 relatif à la votation cantonale du 30 novembre 2008<sup>1</sup>

**Le Président.** La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**Lässer Claude, président du Conseil d'Etat.** Il convient de prendre acte de ce rapport. En fait, c'est le résultat de la votation sur le sujet de la fumée passive, donc la votation qui concernait l'initiative constitutionnelle, d'une part, et, d'autre part, le contre-projet du Conseil d'Etat et du Grand Conseil.

Je vous invite donc à prendre acte de ce rapport selon les chiffres indiqués dans celui-ci.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

### Postulat P2041.08 Moritz Boschung (examen du sens, de la nécessité et du fonctionne- ment des commissions administratives d'Etat)<sup>2</sup>

#### Prise en considération

**Boschung-Vonlanthen Moritz (PDC/CVP, SE).** Ich nehme zur Kenntnis, dass der Staatsrat mein Postulat ablehnt. Ich stelle allerdings fest, dass der Staatsrat zwar detailliert darlegt, wie es zur Bildung von Kommissionen kommt und wie er sich bemüht, die Vielzahl der Kommissionen etwas einzuschränken. Doch geht der Staatsrat letztlich nicht auf das von mir vorgebrachte Anliegen ein, nämlich, Sinn, Notwendigkeit und Funktionsweise der Kommissionen wirklich und gründlich zu hinterfragen.

Man kann mir beim besten Willen nicht weismachen, dass der Staat Freiburg 110 Verwaltungskommissionen benötigt. Sie haben richtig gehört: Es gibt nicht weniger als 110 Kommissionen in unserer Kantonsverwaltung. Wir alle hier im Saal wissen sehr genau, und aus eigener Erfahrung, dass es nötige und sinnvolle, aber auch unnötige Kommissionen gibt.

Ich habe zwar ein gewisses Verständnis für die Ablehnung des Postulats, denn in der Tat wäre die Durchführung der Gesetze, in denen ja sehr viele Kommissionen begründet sind, sehr aufwändig. Dennoch hätte man von der Regierung eine etwas weitergehende und vertiefte Analyse erwarten dürfen, die über die weitgehend formelle Antwort hinausgegangen wäre.

So bleibt mir letztlich nichts anderes übrig, als den Staatsrat dringend zu bitten, in Zukunft: a) bei der Ernennung von Kommissionen deren Sinn und Notwendigkeit kritischer zu hinterfragen als bisher; b) bei neuen Gesetzen die Bildung neuer Kommissionen kritischer als bisher zu hinterfragen und schliesslich c) bei Gesetzesrevisionen immer auch die Frage zu stellen, ob dort erwähnte Kommissionen wirklich notwendig sind. In diesem Sinne bitte ich Sie, meinem Postulat zuzustimmen.

<sup>1</sup> Texte du rapport p. 304.

<sup>2</sup> Déposé et développé le 3 septembre 2008, BGC p. 1661; réponse du Conseil d'Etat le 13 janvier 2009, BGC p. 359.

**Ackermann André (PDC/CVP, SC).** Le groupe démocrate-chrétien juge intéressante la question soulevée par son collègue, M. le Député Moritz Boschung. Il a également pris acte avec satisfaction du fait que le Conseil d'Etat est conscient du problème soulevé par le postulant puisqu'il examine déjà de manière très attentive et régulière l'utilité de chaque commission et la nécessité de les maintenir, en particulier lors de la reconduction de ces commissions.

Compte tenu de la réponse circonstanciée du Conseil d'Etat et en invitant aussi le Conseil d'Etat à poursuivre ses efforts dans le sens demandé par le postulant, le groupe démocrate-chrétien, dans sa majorité, suivra la proposition du Conseil d'Etat et refusera le postulat.

**Chassot Claude (ACG/MLB, SC).** Le postulat de notre collègue Moritz Boschung met le doigt sur le fonctionnement, et surtout sur la nécessité, de plus de cent commissions administratives de l'Etat. Plusieurs remarques très pertinentes sont mises en exergue, dont notamment le rapport qualité-prix si l'on s'en réfère aux frais, semble-t-il, parfois conséquents qu'elles engendrent.

Après une analyse détaillée de la réponse du Conseil d'Etat, des arguments de ce dernier, et également du souci de rationalisation présent dans l'ensemble de la réflexion de notre exécutif cantonal, l'Alliance centre gauche suivra le Conseil d'Etat et refusera dans sa majorité ce postulat.

**Feldmann Christiane (PLR/FDP, LA).** Die FDP-Fraktion ist der Meinung, dass die meisten Kommissionen eine gesetzliche Grundlage haben. Insofern wurde bei der Beratung der jeweiligen Gesetze über den Sinn einer Kommission diskutiert und deren Legitimität ist gegeben.

Mitarbeit in Kommissionen ist gefragt. Oft wird deshalb die Anzahl der Kommissionsmitglieder erhöht, obschon eine kleinere Anzahl Kommissionsmitglieder effizienter wäre. Kommissionen sind ein Mittel, um verschiedene Interessenvertreterinnen und -vertreter in den Meinungsbildungsprozess einzubinden. Zudem ist es eine Plattform für den Informations- und Wissenstransfer. In diesem Sinne befürwortet die FDP die Konstanz der ständigen Kommissionen und kann sich nicht vorstellen, diese durch ad hoc-Arbeitsgruppen zu ersetzen.

Hingegen erwarten wir vom Staatsrat, dass er die Funktionsweisen der Kommissionen kontrolliert und diese aktiv begleitet. Rechtzeitige Einladungen mit Unterlagen und regelmässige Rapporte der Kommissionen sollten eine Selbstverständlichkeit sein. Zudem muss gewährleistet werden, dass Kommissionen, die für eine Aufgabe vorgesehen sind, einberufen werden. Unseres Erachtens ist es eine wichtige Führungsaufgabe, die Kommissionen richtig einzusetzen und ihre Funktionsweise nicht einem Leerlauf gleichen zu lassen.

Mit diesen Überlegungen wird die FDP-Fraktion mehrheitlich das Postulat ablehnen.

**Peiry-Kolly Claire (UDC/SVP, SC).** La requête de notre collègue Boschung est pertinente. Elle manifeste

de la raison, de la logique et du bon sens. Au vu des explications du Conseil d'Etat dans sa réponse, le groupe de l'Union démocratique du centre constate avec satisfaction que la manière d'évaluer le fonctionnement des commissions administratives de l'Etat, d'une part, et d'autre part, la création en fonction des besoins des comités de pilotage, des comités de projets ou des groupes de travail va déjà dans la direction demandée par le postulant. Néanmoins, notre groupe est quelque peu partagé. Une partie estime, en effet, qu'une évaluation du travail de ces commissions en cours de législation serait souhaitable.

Pour ces raisons, une partie de notre groupe va rejeter le postulat et une autre partie soutiendra le postulat de notre collègue Boschung.

**Lässer Claude, Directeur des finances.** En résumé, je pense pouvoir dire que, aussi bien le postulant que le Conseil d'Etat, ont les mêmes soucis, c'est d'avoir des commissions efficaces, le moins de commissions possible et des commissions les moins abondantes en membres. Mais il faut quand même reconnaître que lorsqu'il s'agit de biffer une commission dans une loi, le Grand Conseil est un peu moins généreux dans ce sens-là. Il y a généralement plutôt des oppositions. Lorsqu'il s'agit de réduire le nombre, pour parler d'efficacité, cela veut dire que généralement on exclut un certain nombre de représentants des secteurs concernés. Si on veut le faire, on peut, mais encore faut-il être conséquent et admettre cet effet. Pour prendre un exemple, si on veut simplement avoir une représentation équitale des partis, d'emblée il faut avoir 5 ou 6 membres. Ensuite, il y a d'autres milieux qui doivent être intéressés.

Cela étant, nous sommes conscients de cette nécessité. Nous nous battons plutôt contre la création de commissions supplémentaires. Pratiquement, chaque fois qu'on parle de commissions, on se bat pour en réduire le nombre. Et, notamment suite au postulat, comme nous l'avons écrit, nous avons d'ores et déjà décidé d'avancer les travaux. Donc ces travaux, on les fait à chaque période législative, donc tous les quatre ans lorsqu'il faut renommer l'ensemble des commissions. On a décidé pour la prochaine période d'avancer les travaux pour se donner plus de temps pour faire cet examen.

Pour en venir à la remarque de M<sup>me</sup> Claire Peiry-Kolly, il faut bien être conscient que dans l'évaluation du travail et de la qualité du travail d'une commission, il y a aussi un élément qu'on oublie un petit peu, c'est le fait de devoir discuter de projet, d'avant-projet ou d'application de projet dans une commission, même si la commission n'est pas très efficace, cela a au moins l'avantage de prendre le pouls, d'avoir plus de transparence dans certains travaux et de l'élargir à d'autres milieux que ceux de l'administration. Dans ce sens-là, on peut se demander si c'est efficace ou pas, mais cette efficacité-là est difficile à démontrer ou à infirmer.

En tout état de cause, comme nous l'écrivons, je vous invite à refuser le postulat, ce qui ne veut pas dire que le Conseil d'Etat va relâcher sa vigilance. Au contraire, je peux vous citer un cas où on vient de discuter de la prolongation du travail ou de la réactivation d'une commission où on a renvoyé le dossier parce qu'il y

avait trop de personnes et on a demandé aux Directions concernées de diminuer le nombre de personnes parce qu'il nous semblait qu'il y avait des doublons. Ce souci, nous l'avons en permanence. Vous avez vu que dans les derniers travaux, on a déjà supprimé un certain nombre de commissions. Certaines ont été regroupées parce que les domaines sont connexes. Il est inutile de travailler dans plusieurs commissions. Donc, ce souci, nous l'avons. Le fait de vous proposer le refus de ce postulat ne signifie donc pas que nous allons relâcher nos efforts.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est refusée par 62 voix contre 16. Il y a 4 abstentions

*Ont voté non:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganiotz (FV, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Ith (LA, PLR/FDP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 62.*

*Ont voté oui:*

Bapst (SE, PDC/CVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Gavillet (GL, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Zadori (BR, UDC/SVP). *Total: 16.*

*Se sont abstenus:*

Buchmann (GL, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP). *Total: 4.*

– Cet objet est ainsi liquidé.